

MAIRIE DE AUNEAU - BLEURY - SAINT - SYMPHORIEN

## DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES PAR (1) SÉCHERESSE – ÉTÉ 2020

# AVIS AUX CONTRIBUABLES

**Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du**

À Auneau - Bleury - St. Symphorien Le 27 NOV. 2020

**Le Maire,**

*Jean-Luc DUCHEFF*

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des événements qui ont causé des pertes.